

99

## Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS

47925

33 - Insertion

### Politique de la ville - Contrat de ville Redon 2015-2022 - Appel à projets 2023 - Première tranche

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente relatives au contrat de ville Redon 2015-2022 en dates des 31 août, 28 septembre et 7 décembre 2015, 4 avril, 25 avril et 26 septembre 2016, 20 novembre 2017, 28 mai et 10 décembre 2018, 27 mai, 16 septembre et 9 décembre 2019, 20

juillet et 12 octobre 2020, 26 avril et 30 août 2021, 30 mai, 29 août et 17 octobre 2022 ;

## Exposé :

Le contrat de ville 2015-2022 de Redon a été signé le 10 septembre 2015 et concerne le quartier de Bellevue.

L'ensemble des signataires a souhaité poursuivre la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville jusqu'en 2022, en prenant en compte, d'une part, les préconisations de l'évaluation intermédiaire et d'autre part, les nouvelles orientations nationales de la politique de la ville issues de la feuille de route du 18 juillet 2018.

C'est pourquoi, un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la rénovation du contrat de ville de Redon a été signé le 26 novembre 2019. Les champs d'intervention du contrat de ville sont les suivants :

- . l'emploi,
- . l'éducation,
- . le logement et le cadre de vie,
- . le lien social,
- . la citoyenneté,
- . l'égalité femmes-hommes.

Les enjeux de santé sont abordés via le Contrat local de santé de Redon agglomération, qui constitue le volet santé du contrat de ville.

Il est rappelé que depuis 2015, dans le cadre des différents appels à projets, le Département a soutenu 91 actions, pour un total de 187 637 €.

A la suite du premier appel à projets 2023, le comité des financeurs composé de l'Etat, de Redon agglomération et du Département s'est réuni le 9 mars 2023 et a validé le financement de 11 projets sur 15.

Le financement global de 98 840 € se répartit de la façon suivante :

- . 47 200 € pour l'Etat (47,75 %) dont 20 700 € sur l'enveloppe Quartier Été ;
- . 26 090 € pour le Département (26,40 %) ;
- . 25 550 € pour Redon agglomération (25,85 %).

Pour le Département, il est proposé de soutenir 8 projets dont seulement 7 sont présentés ci-dessous. En effet, faute de disponibilité budgétaire suffisante, le projet Belle Vacances porté par l'Office territorial des sports du Pays de Redon sera présenté ultérieurement.

### **Thématique cadre de vie :**

- 1 000 € pour "**Ciné Bellevue**", soirée cinéma en plein air organisée par le Centre social Confluence ;

### **Thématique citoyenneté :**

- 750 € pour le **Conseil citoyen** porté par le Centre social Confluence ;

### **Thématique éducation :**

- 1 500 € pour "**La Ludo-mobile, c'est géant**", projet porté par le Centre social Confluence et consistant à proposer des animations notamment avec des jeux géants ;

- 5 000 € pour "**Bouge ton quartier**", activités sport, culture et loisirs destinées aux 6-17 ans, mises en place par l'Office territorial des sports du Pays de Redon pendant les vacances de

printemps ;

**Thématique égalité femmes-hommes :**

- 1 500 € pour le projet "D'un 8 mars à l'autre" initié par le Centre social Confluence, permettant aux habitantes du quartier de se rencontrer autour d'ateliers artistiques, d'expositions, de théâtre...

**Thématique lien social :**

- 10 000 € pour "Quartier libre" de la Compagnie Casus Délires, projet participatif reposant sur l'implication des habitants et comprenant la 2<sup>ème</sup> édition du festival d'arts de rue, la création d'un teaser, des ateliers de pratiques artistiques et des sorties spectacles ;

- 1 340 € pour "Bouger ensemble" de l'association Les Aînés de Bellevue Patton qui propose aux seniors de multiples sorties et activités.

**Décide :**

- d'attribuer des participations pour un montant total de 21 090 € dans le cadre du contrat de ville Redon 2015-2022, au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231329

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation